Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 23/06/2022
089-218900918-20220620-D_2022_054-DE

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du lundi 20 juin 2022

Date de la convocation: 16/06/2022

Membres en exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Anne COLLINOT par Joël BOISSIERE, Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Laurence HOURLIER par Annick IENZER, Thomas HOURLIER par Michèle MATHIEU

Excusés : Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Absents:

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR - (D_2022_054)

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réforme adoptée en octobre 2021 impose aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'assurer, à compter du 1er juillet 2022, la publicité de leurs actes règlementaires et de leurs décisions sous forme électronique, tout en prévoyant une exception pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le Maire propose au Conseil municipal que la Commune de Châtel-Censoir se conforme à cette nouvelle modalité de publicité des actes pris par la collectivité d'autant plus qu'un nouveau site internet est en cours de finalisation et comprendra une rubrique « délibérations du Conseil municipal » et « autres actes de la collectivité ». Le Maire précise que la Commune continuera par ailleurs de communiquer les actes sur papier à tout citoyen qui en ferait la demande, et ce afin de permettre aux personnes qui n'ont pas internet ou le maîtrisent mal de pouvoir rester informées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE que la publicité des actes de la Commune sera assurée sous forme électronique sur le site Internet de la Commune,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

MAIRIE DE CHATEL CENSOIR 89660

Olivier MAGUET